

PLF 2024 : appel de France Universités au réexamen des crédits ESR lors des débats parlementaires



© D.R.



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00  

France Universités « appelle le Gouvernement et la Représentation nationale au réexamen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche lors des débats à l'Assemblée nationale puis au Sénat », indique-t-elle, le 19/10/2023. Elle s'exprime alors que l'examen des crédits de la Mires (mission interministérielle de la recherche et l'enseignement supérieur) au PLF (Projet de loi de finances) 2024 doit débiter le 26/10 avec l'audition de [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) en commission des affaires culturelles.

La conférence « déplore le manque de moyens consacrés à l'ESR, et demande la compensation par l'État de l'intégralité des mesures sociales et salariales à destination des agents de l'État, du surcoût de l'énergie par la prolongation du fonds d'intervention, lancé en 2022, en 2024 (et au-delà), et l'application effective de la clause de revoyure de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) ».

Concernant la compensation partielle des mesures dites Guerini, elle indique : « Pour les universités, cela signifie qu'elles devront financer 120 M€, soit par prélèvement sur leurs fonds de roulement, soit par réduction de leur campagne d'emplois. Cela équivaut à 1 500 emplois de maîtres de conférences en moins, non ouverts au recrutement. »

Elle pointe aussi l'effet de la facture énergétique, « proche de 100 M€ en 2022, soit +45 % sur un an », et pour 2023, « un surcoût entre 300 et 350 M€ ».

« Plutôt que d'exiger des universités un "effort de responsabilité" qu'elles assument déjà largement, l'État doit prendre la pleine mesure du rôle joué par les universités et établissements de l'ESR dans le développement économique de notre pays et leur déléguer, enfin, les moyens d'accomplir leurs missions. Il en va de l'avenir de notre jeunesse, mais aussi du futur d'une recherche publique française menacée de décrochage. »

GVT : « une valeur cumulée en dix ans à plusieurs milliers d'emplois d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs »

« Après leur non-compensation en 2022, la compensation seulement partielle des mesures annoncées par le ministre de la transformation et de la fonction publiques, [Stanislas Guerini](#), en 2023 et 2024 est une très mauvaise nouvelle pour les universités. Une nouvelle fois, des mesures salariales, applicables à l'ensemble de la fonction publique, ne seront que partiellement consolidées en loi de finances », ajoute France Universités.

« Ce choix budgétaire s'effectue dans un contexte où, depuis plusieurs années, des mesures RH décidées au niveau de l'État ne sont pas financées, notamment le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui vient grever les budgets des universités à hauteur de 45 M€, rien que pour 2023, et dont la valeur cumulée en plus de dix ans équivaut à plusieurs milliers d'emplois d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs. Nous tenons à rappeler que bien que les personnels des universités soient des fonctionnaires de l'État, c'est aux universités qu'il est demandé de prendre en charge les revalorisations et progressions de carrière prévues pour eux. »

Des équipements scientifiques énergivores

« La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un contexte d'inflation et de crise énergétique. De fait, les universités, qui représentent 20 % du patrimoine immobilier de l'État, sont frappées de plein fouet par l'augmentation des tarifs des fluides, actuelle et à venir.

Or, l'État ne prévoit pas non plus de le compenser. Cette perspective est d'autant moins acceptable que les universités, opératrices de l'État, sont en première ligne dans la démarche de "l'État exemplaire" en matière de sobriété, et prennent leurs responsabilités pour atteindre les 10 % de baisse de consommation d'ici 2024.

De plus, au-delà de l'enjeu des bonnes conditions d'accueil des étudiants et des personnels dans les locaux universitaires, se pose aussi la question de la compétitivité de la recherche française dans des secteurs disciplinaires requérant des équipements scientifiques énergivores. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création

1971

Statut

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Missions et objectifs

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.
- Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Bureau élu en décembre 2022 composé de :
Président : Guillaume Gellé
Vice-présidents :

- Dean Lewis
- Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »